

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2386

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Lahais, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	18 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	18 000 000
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vient rétablir le niveau de financement de l'expression radiophonique locale.

Les radios associatives locales jouent un rôle essentiel dans le paysage médiatique français, en particulier dans les zones rurales, les quartiers prioritaires et les territoires d'outre-mer. Véritables vecteurs de cohésion sociale, elles animent la vie locale, donnent la parole aux citoyens et aux acteurs du territoire, et contribuent à la diversité culturelle.

Ces radios mènent également des actions cruciales d'éducation aux médias et à l'information, de lutte contre la désinformation, et de formation, notamment auprès des jeunes. Elles emploient près de 2 400 salariés, dont 270 journalistes professionnels, constituant ainsi le deuxième employeur du secteur radiophonique après le service public.

Or, il est prévu une réduction drastique de près de la moitié du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), qui passerait de 35,7 millions d'euros en 2024 à 20 millions d'euros. Par ailleurs, malgré les grandes annonces du Gouvernement, les 2,3 millions d'euros du plan Culture et ruralité à destination des radios associatives rurales et ultramarines n'ont pas été financés en 2025 et ne devraient pas l'être en 2026 non plus.

Ces coupes budgétaires menacent directement la pérennité de plus de 770 radios associatives en France.

Cet amendement vise donc à rétablir les moyens alloués au FSER et à financer l'engagement pour les radios prévu dans le plan Culture et ruralité en abondant à hauteur de 18 millions d'euros supplémentaires l'action 6 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme « Presse et médias ».

Cette remise à niveau est indispensable pour préserver le fragile équilibre économique des radios associatives, sauvegarder des centaines d'emplois, et maintenir la diversité et le pluralisme du paysage radiophonique français. Elle s'inscrit dans la continuité des priorités affichées par l'État en matière de soutien aux médias de proximité et d'éducation aux médias.

La baisse de crédits sur l'action 1 « Livre et lecture » du programme « Livre et industries culturelles » résulte des obligations de gage, sans que cette diminution soit souhaitée. L'auteur de l'amendement plaide pour la levée de ce gage afin de préserver l'intégrité des autres actions de la mission.